

bitaire, qui, entre des mains inhabiles, imprudentes ou méchantes, pourrait détruire les libertés publiques, et troubler la paix de la colonie.

A peine Lord Elgin eut-il mis le pied sur nos rivages que le Times de cette ville dans un article intitulé: "La position du Gouverneur," exposa au long la nouvelle doctrine politique qui doit sauver la minorité d'une défaite complète, et lui conserver le pouvoir.

Les fonctions de gouverneur du Canada sont définies, continue le Times, par l'acte constitutionnel de 1791. Il doit gouverner par l'avis, et avec l'assentiment du Conseil Exécutif de la province.

Enfin le Times conclut ce fameux article en disant que nous pouvons bien adopter en Canada les principes de la constitution anglaise, mais que nos institutions, nos mœurs, notre position nous empêchent d'adopter la pratique anglaise de cette même constitution, British practice!

Peut-on concevoir rien de plus absurde que la nouvelle doctrine et les raisonnements du Times, de la Gazette et du Morning Courier? Aussi ont-ils révolté le bon sens de tous les Anglais bien pensants et surtout du Herald et du Transcript.

La position du gouverneur dans la colonie vis à vis le conseil doit ressembler autant que possible à celle de la souveraine vis à vis ses ministres.

Le Transcript a illustré cette argumentation par un exemple que voici: Supposons, dit-il, par hypothèse, lord Elgin, agissant comme "premier ministre du cabinet provincial" et voyons comment le système va marcher.

Ce plan là n'est rien moins que la réalisation du plus pur despotisme. Comme le Times, dit que le gouverneur est responsable aux autorités impériales pour tous les actes de son administration, pour toutes les mesures locales, il doit, par conséquent être guidé par ses propres vues, pour ce qui convient au pays, et être en effet un despot.

Le Pilot nous a déjà dit avec beaucoup de raison, que la prétention avancée par la Gazette et consort, que le gouverneur est responsable au gouvernement métropolitain, n'est pas fondée et ne peut être soutenue par des faits.

d'hui lord Elgin nous dit en arrivant au milieu de nous, que nous avons le droit de self government, de conduire nous mêmes nos propres affaires; mais le Pilot dans son admirable article de vendredi dernier nous donne un second exemple de l'absurdité et de l'impraticabilité des vues de la Gazette et du Times.

En voilà certainement plus qu'il ne faut pour prouver combien la nouvelle position qu'on veut faire au gouverneur-général serait dégradante et indigno du représentant de la Souveraine.

COUR CRIMINELLE.

Lundi le 1er février la Cour du Banc de la Reine de ce District, a été ouverte avec les formalités ordinaires par les juges Rolland et Day.

Son Honneur le Juge Rolland a fait l'adresse aux grands jurés, qui ne sont retirés avec les bills soumis.

Dans le cours de l'après-midi, ils rapportent true bills contre Nicolas Gravelle, pour vol d'un cheval, Michael McClosky, pour assaut avec intention de viol sur un enfant de dix à douze ans; contre Mary Delany, Lewis Burke, Mary Phillips et Robert Clarke, pour larcin; contre Elisabeth Beaudin pour coupure et blessure avec intention de défigurer; et no bills contre M. Clark et Patrick Martin, pour larcin.

Nicholas Gravelle, pour vol d'un cheval, subit son procès et est acquitté, par la raison que le propriétaire du cheval n'était pas désigné, comme il devait être, dans l'indictement. M. Pelletier, conseil du prisonnier. Le prisonnier est renvoyé à la prison, et un autre bill est soumis et trouvé contre lui.

Joseph Touchette, pour vol d'une jamme, subit son procès et est trouvé coupable. M. Drummond et Loranger, avocats du prisonnier.

Prisons:—Son honneur M. le Juge Rolland et M. le Juge Day.

John Davis, pour avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes, subit son procès et est acquitté, les témoins ayant quitté le pays.

James Grace, pour vol de cheval subit son procès et est trouvé coupable; les jurés recommandant le prisonnier à la miséricorde de la cour.

Lucie Beaudry, pour avoir volé son maître, subit son procès et est acquitté. M. Pelletier, conseil du prisonnier.

Présens:—Son honneur M. le Juge Rolland et M. le Juge Day.

Joseph Touchette, pour vol d'un cheval, est condamné à trois ans de pénitence.

John McGowan, pour avoir obtenu des marchandises sous de faux prétextes, subit son procès et est trouvé coupable. M. Carter, conseil du prisonnier.

Barney Lennan, pour assaut avec intention de meurtre, subit son procès et est trouvé coupable d'assaut. M. Drummond, conseil du prisonnier.

Le grand jury rapporte true bills contre John Paget pour avoir forgé et fait passer un billet d'échange; contre James Daugan, pour bigamie; contre F. X. Brunelle, pour avoir violé une fille âgée de dix à douze ans; Sally Ann Armstrong, pour meurtre de son enfant; contre Herrick Goring, pour sacrilège; contre le même pour larcin; contre Marie St. Louis, pour larcin; et Robert Roddy, aussi pour larcin; et no bills contre Bridget Kelso, pour meurtre; Nazaire Thonin, pour rapt; Elizabeth Scott, pour avoir caché la naissance d'un enfant; et Peter Oakes pour bris et vol dans un magasin.

Présens:—Son honneur M. le juge Rolland et M. le Juge Day.

Robert Clark, accusé d'avoir volé plusieurs casquettes au magasin de M. Desève, lors de l'incendie de ce magasin, subit son procès et est acquitté. M. Charles, conseil du prisonnier.

Michael McClosky, pour assaut criminel sur une jeune fille de 11 ans, subit son procès et est simplement trouvé coupable d'assaut.

Mario St. Louis, accusée de larcin, est trouvée complice; mais en conséquence de son extrême pauvreté et de son âge, la cour ne la condamne qu'à quinze jours d'emprisonnement.

La cour se lève à deux heures en conséquence du levée attendu du gouverneur.

Présens:—MM. les Juges Rolland et Day.

Edouard Lamontagne est accusé d'avoir reçu des

effets volés, c'est-à-dire, des billets de banque, à un montant considérable.

Le Conseil de la Reine explique qu'il s'agit de la fameuse affaire Ready, qui dans l'emploi de la Banque de l'Amérique du Nord, lui vola \$20,000. Ready est aux Indes; n'y ayant pas d'autre témoin que lui et le Capt. Alleyne, du 52ème de Ligne, aussi absent de la Province, M. Lamontagne est acquitté.

Adolphus Hanfield et Robert Philbin sont mis en accusation pour la même affaire, subissent leur procès et sont acquittés. M. Lamontagne, le seul témoin, ne pouvant constater les faits de l'accusation.

J. Bte. Crépeau est accusé du meurtre d'A. Mousseau. Le procès se continue samedi et le jury trouve un verdict d'homicide, en recommandant le prisonnier à la clémence de la cour. M. Drummond et Loranger défendent le prisonnier.

Robert Ruddy, accusé d'avoir volé une robe de chambre subit son procès. Verdict, non coupable.

M. Fenwick défend le prisonnier.

Le levée de Son Excellence a lieu demain à deux heures P. M.

Les temps sont durs et la misère est grande au milieu de l'hiver; c'est là probablement la cause des crimes dont nous lisons tous les jours les détails dans les journaux.

Les environs de Montréal sont infestés par une bande de malfaiteurs et chevaliers d'industrie qui attaquent les gens, et les dévalisent sans façon. Plusieurs cultivateurs voyagent le soir en cariole, et sont dévalisés.

L'Assemblée d'hier pour venir au secours de l'Irlande a été très nombreuse et a vu réunis ensemble des hommes de toutes les origines et de tous les partis.

Le Morning Courier de ce matin nous informe que le col. Girty a reçu une invitation de la part de 73 électeurs du quartier ouest de se présenter à ce quartier pour être élu conseiller. La corporation s'en rappellera, cette fois.

La température est douce depuis quelques jours. Samedi matin à 8 heures, le thermomètre était à 13°, dimanche 20°, lundi 20°, aujourd'hui 23°.

L'Assemblée convoquée pour prendre en considération les moyens de venir au secours de la population d'Irlande qui souffre de la famine a eu lieu aujourd'hui à 2 heures.

Plusieurs résolutions accompagnées d'excellents discours, sont ensuite proposées et passées à l'unanimité. La première est proposée par son honneur le Maire, secondée par L. T. Drummond, etc., M. P. P. La 2e est proposée par le revd. M. Adamson, secondée par Phou. P. McGill; la 3e par Phou. M. Hincles, secondée par le revd. M. Gardner; la 4e par Ben. Holmes, etc., secondée par l'hon. M. Draper; et la 5e par W. Workman, etc., secondée par R. I. Macdonnell, etc.

Plusieurs affaires de détails ont lieu ensuite et l'Assemblée s'ajourne, après avoir recueilli la souscription d'une partie des personnes présentes. Nous n'avons pu nous assurer quel en était le montant. (Miner.)

CHIBERTIA. — Ce steamer a quitté Boston le 1er février, dans l'après midi. Il avait à bord trente-sept passagers; trente autres cabines avaient été retenues à Halifax; il a emporté cinquante mille lettres environ, et une quantité inénumérable de journaux.

ATTENTAT D'UN ENFANT. — Le jeune Allison, de Middletown (Connecticut), s'est pendu à un pomier pour avoir été fouetté. Il n'avait pas douze ans!

VOL CONSIDÉRABLE A BOSTON. — Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, le magasin d'orfèvrerie de MM. Currier et Trott, à l'encoignure des rues Milk et Washington, a été complètement dévalisé par des voleurs qui en avaient forcé l'entrée.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

TERRIBLE EXPLOSION. — Le tow-boat Phénix a fait explosion à la Nouvelle-Orléans, le 21 janvier, en renouant vers la passade-ouest du Mississippi, les navires anglais Manchester, Ironsides et la Larkie Léontine. Les six chaudières ont sauté à la fois.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

ARRIVAGES D'EMIGRANS. — Pendant le mois de janvier, il est entré, dans le port de New-York, 4,623 émigrans venant, savoir: 2,284 d'Angleterre; 100 de Suède; 709 des villes anseatiques; 253 de Hollande; 534 de Belgique; 644 de France; et 110 des autres pays européens. Ces chiffres sont fournis par la statistique officielle de la douane.

gliers. 39 voix se sont prononcées pour l'affirmative, 3 pour la négative; celles de MM. Cilley, Culling et Davis.

Nous devons avant tout rectifier un erreur que nous a fait commettre, dans notre dernier numéro, le télégraphe électrique, interprète souvent infidèle.

Ce n'est pas \$400 en stock six pour cent ou 160 acres de terre, à leur choix, que recevront ceux qui auront servi un an ou plus; ce n'est pas \$100 en stock six pour cent ou 80 acres de terre, à leur choix, que recevront ceux qui auront servi moins de douze mois; voici la substance des dispositions du bill adopté:

Hacordo à tous soldats, réguliers ou volontaires qui auront servi contre le Mexique, pendant plus de douze mois, à l'exception toutefois, des officiers commissionnés, une gratification de 160 acres de terre, ou une inscription de \$100 de rente six pour cent, rachetable en dix ans et payable par le trésor. La même gratification sera donnée aux héritiers ou représentants légaux de ces soldats qui seront morts au service, quelque soit d'ailleurs la durée de ce service, et aux soldats qui auront été réformés avant douze mois, pour infirmités ou maladies au service.

Il accorde, en outre, aux volontaires servant douze mois ou moins, et réformés sans infirmités, 80 acres de terre ou une inscription de \$50 de rente six pour cent, rachetable et payable comme il a été dit ci-dessus.

Mexique.

Les bruits qui prétent des intentions pacifiques au congrès mexicain continuent à circuler, mais sans reposer sur aucun fondement solide. Avant hier encore, le Clipper de Baltimore jûsait tenir comme un fait positif, d'une personne récemment arrivée de la Nouvelle-Orléans, l'acceptation des propositions du cabinet de Washington par le congrès du Mexique, à une forte majorité.

L'Union de Washington donne un démenti officiel à ce bruit ainsi qu'à celui de l'apparition de Santa Anna entre les corps d'armée des généraux Worth et Taylor. Il n'a été reçu à Washington, dit-elle, aucune communication dans ce sens, et certes il n'avait existé quelque chose de semblable on le saurait par le général Taylor dont on a des dépêches de Victoria jusqu'au 7 janvier.

La vérité des avis postérieurs à cette date ont été reçus à New-York, mais ainsi que nous avons déjà vu occasion de le faire remarquer, ils ne contiennent rien qui soit de nature à autoriser les rumeurs qui ont couru. Nous serions, tout au contraire, beaucoup plus disposés à reconnaître un caractère d'authenticité à l'extrait suivant d'une correspondance mexicaine qui a été communiquée à l'un de nos confrères. "Nous sommes, dit l'auteur de cette lettre, déterminés à poursuivre la guerre. Le général Santa Anna a déjà rassemblé à San Luis plus de 25,000 hommes de troupes régulières. Nos lettres de marque font leur effet; elles éclairent dans les parages où l'on s'y attend le moins. Dans la Méditerranée, dans les mers de l'Inde, etc. Nous verrons ce que nos voisins penseront alors."

Ces renseignements ne sont, comme on le voit, rien moins que pacifiques. De reste, nous avons des raisons pour regarder comme sérieuse jusqu'à certain point cette assertion au sujet des lettres de marque. Des renseignements particuliers nous autorisent à croire que se voyant fermer les ports du nouveau monde, la course mexicaine est allée chercher dans ceux de l'Europe et de l'Afrique un refuge d'où elle s'apprête à fondre à l'improviste sur la marine des Etats Unis. Ceux-ci furent donc bien d'y veiller.

Le steamer Edith, arrivé à la passe du sud-ouest du Mississippi, a apporté quelques numéros du Flog de Matamoros, dans lesquels nous trouvons les détails déjà connus de l'affaire du colonel May, que nous avons rapportée dans notre dernier numéro. Onze soldats, un lieutenant et un sergent sont restés aux mains des Mexicains.

D'ailleurs, point de nouvelles. Une lettre datée de Victoria le 5 janvier annonce que le général Scott a fait connaître au général Taylor son intention de prendre le commandement du Permée. On pensait généralement que c'était pour se diriger sur Tampico et de là sur Vera Cruz, car on regardait tout projet de marche contre San Luis comme entièrement abandonné. L'arrivée du nouveau chef ne paraît pas avoir causé une satisfaction générale; non que le général Scott soit impopulaire, dit la lettre que nous citons, mais parce que l'on pense que la chance de terminer la guerre doit rester à celui qui l'a si bien commencée, et de fait ce serait justico.

CORRESPONDANCE.

F. H. J. Québec, votre lettre est parvenue, &c. G. R. Terrebonne, Reçue remise Rev. M. P. L'Assomption, do J. B. P. St. Roch do C. E. C. l'Islet do Mille Y. do do T. D. do do Dr. M. do do J. E. L. St. Marc do L. A. D. St. Pacheal do

BULLETIN COMMERCIAL.

MARDI MATIN, 9 Février, 1847. Alcalis. Les deux sortes sont en réquisition et ont avancé. Du petites quantités se vendent aux prix cotés, mais de grandes ont obtenu et obtiendront encore un prix plus élevé. Fleur. — Il y a eu de nouvelles transactions à 31s 6d à 32s 9d pour livraison au printemps; et à 22s 6d: ces arrangements libras du Storage et de l'assurance jusqu'en mai. Bœ. à 60 vendus une certaine quantité à 6s 4d à 6s 6d par 60 lbs, livrable en mai. Provision. Le prime pork a été vendu \$10½ et le prime mess \$12; ils ont haussé depuis. L'Echange, lettres privées de 90 jours, 7 à 7½ par cent. Taux des Banques, Lettres de 60 jours 8½ par cent du premium.

Naissances.

A Trois-Rivières mardi dernier, la dame de J. E. Turcotte, Ecr. Avocat, a mis au monde un fils.

Mariages.

Hier matin à l'Eglise Paroissiale de cette ville par messire Fay, M. Grégoire Leclair à Dlle. Henriette Rousseau, tous deux de la Paroisse de Ste. Rose. A Saint-Charles, le 2 du courant, par Messire I. Lagor-

ce, curé du lieu, M. François Clet Mars, marchand de lieu, à Dlle. Célestine Guyon, du même lieu.

A Northey, le 2 du courant, par messire Gagnon, curé du lieu, M. John Chalmers de Saint-Denis, à Dlle. Louise Morrison, fille de Wm. Morrison, Ecr. de Berthier.

A Saint-Cuthbert, le 1er du courant, par M. Fleury, curé du lieu, M. J.-B. Grenier, marchand, de Montserrat, à Dlle. Caroline Hénaux, fille unique de H. Hénaux, etc., de Saint-Cuthbert.

A Champlain, le 26 du Janvier dernier, par le Revd. F.-X. Leduc, M. Olivier Durand, navigateur, à Dlle. Sophie Hénaux, fille de M. Charles Papi, tous deux du même lieu.

A Charlebourg, le 2, par messire Roy, curé du lieu M. Benoit Roy, marchand à St. Charles, à Dlle. Marie Marguerite Dufay.

A Château Richer, par M. Parent, P. Cauchon, fils de feu M. P. Cauchon de l'Ange-Gardien, à Dlle. Sophie Réaume, fille de Charles Réaume, Ecuyer.

A Saint-Michel, par M. Fortier, Pierre Boissonault, Ecuyer, marchand, à Dlle. Emilie McNeil, fille de feu M. Ignace McNeil, tous deux de la même paroisse.

A St. André, le 25 Janvier, par Messire Pouliot, curé du lieu, Sieur Charles-René Simard, de la Rivière du Loup, à Demoiselle Marie-Adélaïde Adèle Marquis, fille de Pierre Canac Marquis, père, Ecuyer, major de milice, Juge de paix, et ancien et respectable marchand du lieu.

Au même lieu, le 1er du courant, par le même révérend monsieur, Sieur Charles-Timothé Dubé, M. D., des Trois-Pistoles, à Euphémie Pouliot, fille de feu François Pouliot.

Écrites.

Samedi, à Québec, à onze heures du matin, Isabelle âgée de 23 mois, fille de M. le Juge Power, à M. St. Joseph de la Houce, le 26 de Janvier dernier, Dlle Ludovine Doyon, âgée de 16 ans, fille de M. Augustin Doyon, conseiller municipal du lieu.

A la Longue-Pointe, le 4 courant, à l'âge de 45 ans, Geneviève Leduc, épouse de Benj. Papi, etc., capt. de milice.

A St. Laurent, le 3 du courant, M. Gabriel Cerré, âgé de 77 ans.

A Chambly, le 5 du courant à 7½ heures P. M. Dame Sophie-Henriette Ferré, âgée de 40 ans, épouse de Honoré Demors, Ecr., Maire du dit lieu.

A Ste-Martine, le 6 du courant M. Joseph Tessier âgé de 92 ans le plus ancien cultivateur de cette paroisse. Il fut un des braves de la bataille de Chateauguay en 1814.

VENTES A L'ENCAN.

EN BANQUEROUTE.

SEURONT vendus par Encan Public, JEUDI prochain, le 11 du courant, ou bureau de JEAN-BIENNEAU, Ecuyer, rue St. Joseph, les LIVRES, CREDITS, BIL-LETS PROMISSOIRES, etc., etc., appartenant à la FAILLITE de MM. HARKIN et BADEAUX, formant un montant de plus de TROIS MILLE LOUIS. Tous le montant sera offerte en un seul lot, à tant dans le louis.

Au compte de la Faillite de M. P. GAREAU. UN JUGEMENT contre G. H. Z. CADIEUX, Ecr., N. P., pour £80 1/7. Un crédit libéral sera accordé.

La vente à ONZE heures précises. J. D. BERNARD, M. CUVILLIER, JEAN BRUNEAU, Syndics.

Vente de Sucre, Rhum, Etc. JEUDI prochain, le 11 du courant, aux magasins de Messrs. JAMES LESLIE et Co., seront vendus: 30 barils, cassonade luisante, 10 barils de pilée, 10 barils, de raffinés, 20 tonnes vieux rhum de la Jamaïque, en entrepôt depuis 1845.

25 tonnes de melasse, 15 barils de miel de Cuba, 10 barils eau-de-vie de "Old", 10 de genièvre "De Kuyper", 200 paquets de Thé-Twanky, Jeune Hyson, Sou-chong, Hyson et Bohea.

200 quarts de hrenge d'Arlach No. 1, 100 do de Bala St. George, No. 1, 20 do de marqueron No. 2, 20 do do No. 3, Et autres articles.

La vente à DEUX heures. CUVILLIER et FILS.

EN VENTE

A la Librairie Canadienne D. B. FABRE & CO. Rue St. Vincent, No. 3.

L'AMI DES ENFANTS, par Berquin 2 vols, in. 12 figures SOIRES DRAMATIQUES DE FAMILLE, par Mme E. De la Roche, 1 vol. in. 12 figures. DRAMES MORUAUX, propres à être représentés dans les maisons d'éducation des deux sexes à beau vol. in. 12.

DIALOGUES MORUAUX, propres à être récités dans les écoles chrétiennes et les maisons d'éducation 1 vol. in. 12. LE PETIT THEATRE, à l'usage des maisons d'éducation &c., par M. Boucherelle et al. 1 vol. in. 12.

9 février 1847.

SOUS LE PATRONAGE DE Son Excellence le Gouverneur-Général.

UN GRAND CONCERT.

Sous la direction de MM. BERLYN et VANMAANEN. Aura lieu à L'HOTEL BONCANA, SAMEDI, LE 13 FÉVRIER, COURANT.

Pour secourir les Pauvres de Montreal DES AMATEURS HABILÉS ASSISTERONT.

On peut se procurer des Billets dans les différents Hotels, Librairies, et à la Porte.

Prix 5s.

9 févr. 1847. PLACE SAINT-ANTOINE.

A LOUER. LA MAISON et ses dépendances le No. 4 de cette place, possession au PREMIER MAI prochain.

La Maison en briques à deux étages, faisant les coins des rues St. Henry et St. Maurice. Cette place est une des meilleures de ce canton, pour le commerce. Un long bail sera donné.

JEAN BRUNEAU, 9 févr. 1847.